

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 16 février 2018</b>	<b>N° 2018-67</b>

Convocation du 9 février 2018

Aujourd'hui vendredi 16 février 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphane DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Michel LABARDIN à M. Daniel HICKEL  
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC  
M. Michel DUCHENE à Mme Anne WALRYCK  
Mme Véronique FERREIRA à Mme Andréa KISS  
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-Pierre TURON  
M. Kévin SUBRENAT à M. Max COLES  
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean TOUZEAU  
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY  
Mme Cécile BARRIERE à M. Jacques BOUTEYRE  
M. Gérard DUBOS à M. Arnaud DELLU  
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Marie-Hélène VILLANOVE  
Mme Martine JARDINE à M. Thierry TRIJOULET  
M. Bernard LE ROUX à M. Alain ANZIANI  
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF  
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE  
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Benoît RAUTUREAU  
M. Alain SILVESTRE à Mme Arielle PIAZZA  
Mme Gladys THIEBAULT à M. Eric MARTIN

**EXCUSE(S) :**

Monsieur Fabien ROBERT.

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Nicolas BRUGERE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H jusqu'à 10h13  
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Didier CAZABONNE à partir de 12h05  
Mme Brigitte COLLET à M. Philippe FRAILE-MARTIN à partir de 10h50  
M. Jean-Louis DAVID à Mme Emmanuelle CUNY à partir de 12h00  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 10h15  
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Maribel BERNARD à partir de 11h50  
M. Marik FETOUH à M. Jacques MANGON à partir de 11h30  
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Chantal CHABBAT à partir de 12h05  
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS à partir de 11h45  
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-François EGRON à partir de 11h30  
Mme Marie RECALDE à M. Serge TOURNERIE à partir de 11h00  
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à M. Franck JOANDET à partir de 12h00  
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL à partir de 12h10  
M. Alain TURBY à Mme Agnès VERSEPUY à partir de 11h45  
M. Michel VERNEJOUL à Mme Christine BOST à partir de 11h45

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 16 février 2018</b>	<i><b>Délibération</b></i>
	Direction générale Valorisation du territoire  <b>Direction du foncier</b>	<i><b>N° 2018-67</b></i>

---

**Bordeaux - Opération d'intérêt national Euratlantique - Rue Clément Thomas et rue Elvira Guerra - Cession d'emprises foncières à l'Etablissement public d'aménagement Bordeaux-Euratlantique (EPABE) - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Jacques MANGON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole est propriétaire d'une emprise non bâtie d'une contenance d'environ 1 402 m<sup>2</sup> située à Bordeaux rue Clément Thomas et rue Elvira Guerra, , issue du domaine public routier métropolitain après déclassement par arrêté 2017/1563 du 6 décembre 2017.

L'Etablissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique (EPABE) souhaite maîtriser cette emprise foncière en vue de l'affectation au projet d'aménagement du quartier de la gare Saint-Jean.

En application du protocole foncier liant Bordeaux Métropole à l'EPA Bordeaux Euratlantique ces emprises seront cédées moyennant le prix actualisé de 114,87 € le m<sup>2</sup> validé par la Direction de l'immobilier de l'Etat (DIE) par avis du 15 janvier 2018.

Il est à préciser qu'une servitude de cour commune sera constituée au profit de l'EPABE pour la réalisation du programme de construction devant être construit à terme sur ce futur îlot de la ZAC (Zone d'aménagement concerté) Saint Jean-Belcier.

Une convention de vente précisant ces conditions est en cours de signature par l' EPABE .

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment les articles L 5211-37 et L 2241-1,

**VU** le Code général de la propriété des personnes publiques foncières du 23 février 2012,

**VU** le protocole de coordination des politiques foncières du 23 février 2012,

**VU** l'avenant n°3 au protocole de coordination des politiques foncières,

**VU** l'avis de la Direction de l'immobilier de l'Etat 207-33063V1031 du 15 janvier 2018 ;

**VU** l'arrêté de déclassement n° 2017/1563 du 6 décembre 2017.

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT** la nécessité de céder à l'EPA Bordeaux Euratlantique les emprises foncières non bâties dûment déclassées situées rue Clément Thomas et rue Elvira Guerra à Bordeaux aux fins de leur affectation au projet d'aménagement Saint Jean-Belcier.

### **DECIDE**

**Article 1** : de céder à l'EPA Bordeaux Euratlantique les emprises non bâties ,d'une surface de 1 402m<sup>2</sup> environ ,comprenant partie des parcelles suivantes situées à Bordeaux et correspondant à des emprises déclassées des rues Clément Thomas et Elvira Guerra :

- ,
- parcelle nue d'une surface de 58 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle BW 137,
- parcelle nue d'une surface de 391 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle BW 142,
- parcelle nue d'une surface de 104 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle BW 145,
- parcelle nue d'une surface de 151 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle BW 148,
- parcelle nue d'une surface de 450 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle BW 154,
- 
- parcelle nue d'une surface de 172 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle BW 166,
- parcelle nue d'une surface de 76 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle BW 161 ,

La cession de ces emprises s'effectuera au prix de 114,87 € le m<sup>2</sup> soit pour la surface considérée un montant de 160 047,74 €

**Article 2** : de constituer une servitude de cour commune d'une emprise d'environ 346 m<sup>2</sup> à distraire des parcelles métropolitaines situées sur la commune de Bordeaux et cadastrées section BW numéros 347p, 247p, 343, 167, 156p, 162p et 342p, d'une longueur d'environ 64,20 m et une largeur de 5,40 m environ , au profit de l'îlot 4.3 de la Zac Saint Jean/ Belcier, représentant une emprise d'environ 4414 m<sup>2</sup> constituée des parcelles cadastrées BW N°139/136/137/142/141/145/144/148/147/153/332/154p/158p/161p/166p/,appartenant à l' EPABE .

**Article 3** : d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte authentique et tous autres documents afférents à cette cession,

**Article 4** : d'imputer la recette de cette cession au budget de l'exercice en cours chapitre 77, compte 775, fonction 515.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 16 février 2018

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>28 FÉVRIER 2018</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE :</b> <b>28 FÉVRIER 2018</b></p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Jacques MANGON</p>
---	--